

## Séance du Conseil Général du 14 octobre 2019

### Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
  - PV mot-à-mot du 8 avril 2019
  - PV décisionnel du 8 avril 2019
  - PV mot-à-mot du 17 juin 2019
  - PV décisionnel du 17 juin 2019
4. Informations du Bureau
5. Décision sur la création d'une commission ad hoc (Règlement de police)
6. Règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels :
  - Présentation par le CM
  - Rapport de la Commission ad hoc + Questions
  - Entrée en matière
  - Discussion de détail
  - Vote final
7. Résolutions :
  - 7.1. Moratoire sur le déploiement de la 5G sur notre commune de Collombey-Muraz
  - 7.2. Reconsidérer l'opportunité de se raccorder à la STEP intercommunale (FuturoSTEP)
8. Postulats :
  - 8.1. Aide sociale : mieux comprendre pour agir avant !
  - 8.2. Horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

# CONSEIL GENERAL

---

## 1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

**Intervention de Vuille Côme:** Chers collègues conseillères et conseillers généraux, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Cher public, je vous souhaite à tous une cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil général du 14 octobre 2019.

Le Conseil général a été convoqué en date du 25 septembre dernier, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans les délais prévus par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration communale pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. Je dois excuser ce soir les conseillers généraux suivants : Loan Cottet, Gabrielle Olloz-Burdet, Eric Lattion et José Sotillo. Je cède maintenant la parole à la Secrétaire du Conseil général pour l'appel nominatif des conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

**Intervention de Fracheboud Maria Encina:** Bonsoir, Angst Stéphane, Arlettaz Pauline, Baré Nathalie, Bétrisey Nicole, Birbaum Thomas, Borgeaud Jacques, Bressoud Alain, Chervaz Véronique, Clay Robert, Cottet Véronique, Cretton Anaïs, Cretton Nathalie, Delarze Madeleine, Fauquet Lucie, Fracheboud Maria Encina, Gaillard David, Genolet Lionel, Gex-Fabry Alexis, Gex-Fabry Romain, Gollut Emmanuel, Hohenauer Maryline, Jomini Jonathan, Kunz Reto, Métrailler Marie, Morisod Carole, Morisod Florent, Ostrini Olivier, Parvex Joël, Parvex Romain, Rohrbach Eva, Rouiller-Monay Samuel, Schaffhauser Pascal, Schmid Daniel, Turin Michel, Udressy Philippe, Vanay Guillaume, Vannay Damien, Vieux Cédric, Vieux Edgar, Vuille Côme, Zürcher Cédric, présents.

Cottet Loan, Lattion Eric, Olloz-Burdet Gabrielle, Sotillo José, excusés.

**Intervention de Vuille Côme:** Le décompte fait état de 41 conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Nous passons au point 2 : l'approbation de l'ordre du jour.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Intervention de Vuille Côme:** L'ordre du jour comporte 11 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Y a-t-il des propositions de modification de cet ordre du jour ?

Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé. Nous passons au point 3 : l'approbation des procès-verbaux des séances des 8 avril et 17 juin 2019. Je tiens à remercier tout d'abord la secrétaire du Conseil général et l'administration pour leur rédaction. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le bureau.

## 3. Approbation des procès-verbaux :

### a. PV mot-à-mot du 8 avril 2019

**Intervention de Vuille Côme:** S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 8 avril 2019, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Si ce n'est pas le cas, les conseillers généraux qui

## CONSEIL GENERAL

---

acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 8 avril 2019, sont priés de lever la main. Merci. Des refus ? Des abstentions ? Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

b. PV décisionnel du 8 avril 2019

**Intervention de Vuille Côme:** Nous passons au procès-verbal décisionnel de la séance du 8 avril 2019, y a-t-il des remarques ? Nous allons passer au vote. Ceux qui l'approuvent ? Merci. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Il est donc également accepté à l'unanimité.

c. PV mot-à-mot du 17 juin 2019

**Intervention de Vuille Côme:** Nous passons aux procès-verbaux du 17 juin 2019 : le procès-verbal mot-à-mot, y a-t-il des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc l'approuver. Ceux qui l'approuvent lèvent la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Il est donc également adopté à l'unanimité.

d. PV décisionnel du 17 juin 2019

**Intervention de Vuille Côme:** Et enfin, le procès-verbal décisionnel du 17 juin 2019, y a-t-il des remarques ? Ceux qui l'approuvent sont priés de lever la main. Merci. Des refus ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutateurs.

#### 4. Informations du Bureau

**Intervention de Vuille Côme:** Nous pouvons donc passer au point 4 de l'ordre du jour : les informations du Bureau. Le Bureau s'est réuni en date du 17 septembre 2019 en prévision de la séance de ce soir. À cette occasion, il a notamment décidé de proposer au plénum la création d'une commission ad hoc concernant le règlement de police. Il a arrêté l'ordre du jour de ce soir, d'entente avec le Conseil municipal. Il a en outre déclaré recevable 2 postulats et les a mis à l'ordre du jour. Le Bureau a pris connaissance de 2 résolutions. Il a estimé qu'elles remplissaient les conditions de validité formelle de notre règlement et les a mis à l'ordre du jour de ce soir. Je précise ici qu'il n'y a aucune intervention pendante devant le Bureau. D'entente avec le Conseil municipal, toutes les dates des plénums de l'an prochain vous seront communiquées à la prochaine séance de décembre afin que vous puissiez vous organiser. Ces diverses informations vous ayant été communiquées, nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour : décision sur la création d'une commission ad hoc.

#### 5. Décision sur la création d'une commission ad hoc (Règlement de police)

**Intervention de Vuille Côme:** Donc je vous rappelle que selon l'article 19 de notre règlement, sur proposition du Bureau ou de 5 membres, le Conseil général peut se prononcer sur l'opportunité de créer ou non une Commission ad hoc qui est chargée d'examiner d'autres objets que ceux confiés aux commissions permanentes.

Le Conseil municipal a informé le Bureau qu'un projet de modification du règlement de police était prêt. Celui-ci a été établi en collaboration avec Monthey. L'idée présentée par les 2 Conseils municipaux est que

## CONSEIL GENERAL

---

les commissions respectives de chaque législatif collaborent et analysent ce projet en commun. Ainsi le règlement pourrait être validé en même temps par les deux législatifs. La date envisagée qu'on nous a communiqué était celle en l'état de décembre 2019. Tenant compte de ces éléments, le Bureau propose donc la création d'une commission ad hoc de notre législatif. Après une séance constitutive interne à notre législatif, elle pourrait faire des séances avec la commission de Monthey. Si la création de cette commission ad hoc est acceptée, le Bureau constituera la commission et désignera les commissaires sur proposition des groupes et établira son mandat. Le cas échéant, merci donc aux chefs de groupe de venir m'annoncer en fin de séance le nom des commissaires proposés. Tout cela étant rappelé, j'ouvre donc la discussion générale sur ce point : est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Je demanderai quand même aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'opportunité de créer une commission ad hoc concernant le règlement de police, sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui la refuse ? Des abstentions ? La création de la commission ad hoc est donc approuvée à l'unanimité. Merci aux scrutateurs. Nous passons donc au point 6 : le règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels.

### 6. Règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels :

**Intervention de Vuille Côme:** Conformément à la loi sur les communes et à notre règlement, il appartient au Conseil général d'approuver la modification du règlement mentionné. Je vous rappelle que le 17 décembre 2018 le Conseil général a décidé la création d'une Commission ad hoc pour se charger de l'examen du règlement.

Le Bureau a donc désigné les commissaires sur proposition des groupes. La séance constitutive a eu lieu en janvier 2019. A cette occasion, la Commission a nommé président Monsieur Damien Vannay et rapporteur Madame Véronique Cottet. Je vous propose donc de procéder comme suit :

1. Présentation par le Conseil municipal
2. Rapport de la commission ad hoc
3. Entrée en matière
4. Discussion de détail
5. Vote final

S'il n'y a pas de remarques, je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation.

#### 1. Présentation par le CM

**Intervention de Buttet Yannick:** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord d'excuser notre collègue Jean-Luc Planchamp ce soir, qui est hospitalisé. Et je reprendrai donc au vol la présentation du règlement de protection contre l'incendie et éléments naturels. Je me permettrai de lire sa présentation, comme il avait d'ores et déjà préparé la présentation du Conseil municipal concernant ce règlement.

Donc pourquoi cette refonte de notre règlement ?

Tout d'abord pour une remise à niveau obligatoire. Le précédent règlement date de 1977 et la dernière révision date de 23 ans en arrière. Il doit être adapté aux nouvelles directives de l'Office cantonal du feu, il doit correspondre à l'évolution de notre organisation interne : 2 sections contre anciennement 4. Il doit

# CONSEIL GENERAL

---

être en adéquation avec la nouvelle organisation de collaboration en cas d'alarme rouge : 4 corps mettent à disposition des hommes et du matériel alors que précédemment seul le CSIA, donc le Centre de Secours Incendie Alarme de Monthey était censé le faire.

Pour une définition très précise et claire, du rôle et des compétences de chaque entité amenée à agir en cas de sinistre ou dans l'organisation structurelle :

- Membres du corps des sapeurs-pompiers
- Etat-major et son remplaçant
- Chargé de sécurité
- Commission du feu, etc.

Pour une adaptation des nouveaux moyens d'information et de lutte. Par exemple, dans l'ancien règlement figure encore comme moyen d'information à la population : le tocsin. Ceci nous a amené à supprimer des articles devenus caducs, à en rajouter d'autres, à intégrer les changements intervenus ces 23 dernières années, que ce soit au niveau organisationnel, au niveau des moyens et du matériel à disposition. Et enfin, pour être au plus proche de la réalité actuelle, puisque ce règlement se base sur un des règlements les plus récents, celui d'Anniviers, qui a été homologué par le Conseil d'Etat en 2015. Et je terminerai par vous rappeler que ce règlement n'a pas de lien avec la construction de la nouvelle caserne, mais c'est vrai que comme cette construction prend une part importante aux discussions actuellement, que ce soit dans nos communes ou dans la collaboration avec la ville de Monthey, on aurait tendance à créer un lien, mais ça n'a rien à voir avec la construction de cette caserne, ni avec une éventuelle collaboration accrue avec le corps des sapeurs-pompiers de Monthey. Donc je vous remercie d'ores et déjà du travail qui a été fait et je vous remercie de soutenir ces modifications réglementaires.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission ad hoc Madame Véronique Cottet.

## 2. Rapport de la Commission ad hoc

### **Intervention de Cottet Véronique:**

Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, la commission ad hoc mandatée par le Bureau vous présente son rapport concernant le règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

#### **1. Mandat de la commission**

La commission a eu pour mandat d'étudier le règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels. Selon le message du Conseil municipal, l'actuel règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels a été adopté le 25 mai 1981. Il a été révisé une fois le 16 décembre 1996. Il a été travaillé par la commission du feu, afin d'y intégrer les nouvelles directives de l'office cantonal du feu et la nouvelle convention sur la gestion commune des moyens d'intervention des 4 corps de sapeurs-pompiers entre les communes de Monthey, Vouvry, Troistorrens et Collombey-Muraz.

#### **2. Nombre et déroulement des séances et travail de la commission**

La commission s'est réunie 4 fois entre janvier et mai 2019.

La première séance, la commission prend connaissance du mandat et nomme le Président et le Rapporteur.

Lors de la deuxième séance, la commission travaille sur le règlement du feu.

## CONSEIL GENERAL

---

A la troisième séance, la commission passe en revue la convention entre les différents corps de sapeurs-pompiers et c'est lors de la 4ème séance qu'elle rédige les différentes propositions de modifications du règlement.

### 3. Entrée en matière

Après avoir travaillé sur le règlement et la convention intercommunale, la commission a accepté à l'unanimité d'entrer en matière sur le règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

### 4. Travail de la commission

Je ne passerai pas en revue toutes les modifications mais seulement celles qui ont retenu principalement l'attention de la commission.

Article 5 : Obligation de servir. Pour être en adéquation avec le règlement cantonal, la commission propose de mettre à 50 ans l'obligation de servir.

L'article 11 du règlement a particulièrement retenu notre attention et les tâches dévolues au commandant du corps de sapeurs-pompiers longuement discutées avant de vous être soumises, notamment l'alinéa sur l'analyse de la commune du point de vue sécurité. La commission s'est interrogée si ce n'est pas trop par rapport au temps qu'exige tout ce travail et si le préventif n'empiète pas sur l'opérationnel. Elle attire aussi l'attention sur la responsabilité du commandant au niveau légal.

Le groupe s'est aussi penché sur les attributions de la commission du feu à l'article 15 et du chargé de sécurité de la commune à l'article 16.

### 5. Conclusion générale et recommandation

En conclusion, la majorité de la commission pense que le règlement avec les propositions de la commission est adapté au fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers de notre commune et vous recommande d'accepter le règlement.

### 6. Vote final

Le vote final s'est fait par e-mail.

Il est accepté par 6 oui et 2 non.

### 7. Remerciements

Les échanges avec le Conseil municipal et l'administration ont été constructifs. La municipalité a mis à disposition tous les documents demandés et a répondu rapidement et avec précision à nos questions et remarques ce qui a permis à la commission de pouvoir travailler de manière très conviviale. La commission remercie la municipalité pour ces échanges cordiaux et constructifs.

Les échanges entre les membres de la commission ont été ouverts et constructifs. La présence dans la commission de 3 membres du corps des sapeurs-pompiers a grandement facilité le travail de la commission grâce à leurs explications sur les termes utilisés par cette corporation et son fonctionnement.

Merci aussi à M. Pierre-Louis Jomini, commandant du feu, qui s'est mis spontanément à disposition de la commission.

Pour la commission, le Rapporteur Véronique Cottet.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci Madame le Rapporteur. Nous passons maintenant à l'entrée en matière. Je passe la parole à l'assemblée. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Monsieur Birbaum ?

## CONSEIL GENERAL

---

### 3. Entrée en matière

**Intervention de Birbaum Thomas:** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues,

Le groupe PLR a plusieurs questions sur le rapport de commission :

· Ces propositions, amendements, ont été acceptés par la commission, si je comprends bien. Vu qu'il n'y pas le détail des votes sur chaque proposition, nous partons du principe qu'ils ont été acceptés à l'unanimité ? Si ce n'est pas le cas, merci de nous le redire.

· Nous trouvons étonnant qu'il n'y ait rien dans ce rapport sur les conséquences financières.

· Dans le rapport, sous l'entrée en matière, il est écrit que : « après avoir travaillé sur le règlement et la convention intercommunale, la commission a accepté à l'unanimité d'entrer en matière... ». Il y a deux problèmes dans cette phrase :

o Le premier est que le vote d'entrée en matière intervient « après avoir travaillé sur le règlement ». Alors que c'est justement avant de travailler qu'il faut entrer en matière. D'abord on entre en matière, et ensuite on travaille sur le règlement.

o Le deuxième problème est cette convention. Il est écrit que la commission a travaillé sur la convention. Pourtant on n'en voit aucune trace dans le rapport. La seule trace c'est dans les questions où la Municipalité répond « vous trouvez en annexe la présente convention ». Pourtant en annexe, il n'y a rien.

Comprenez donc, chers collègues, notre étonnement suite à la remise de ce rapport.

Pour éviter toutes ces interrogations, le groupe PLR souhaite que le Bureau du Conseil général propose, je ne dirai pas un mode d'emploi, mais plutôt un fil rouge, sur la rédaction d'un rapport, avec notamment les différentes étapes qu'une commission doit réaliser. Mieux vaut une structure, plutôt que de tenter l'aventure.

Sinon sur le fond, nous soutenons les modifications apportées par la commission. On entend souvent le discours comme quoi la pratique sur le terrain n'est pas la même que celle qui a été pensée dans le règlement, nous sommes donc ravis que le règlement puisse, dans l'autre sens, s'adapter à la pratique du terrain. Je fais là référence à l'article 11 et l'article 26. Nous trouvons également pertinent la répartition des charges et rôles opérés par la commission entre le chargé de sécurité et le commandant du feu. Le chargé de sécurité analyse et contrôle, et le commandant dirige et organise.

Pour toutes ces raisons le groupe PLR soutient ces modifications de la commission ad hoc sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci Monsieur Birbaum. Le Bureau prend note de votre proposition et en discutera lors de sa prochaine séance. Le Président de la commission a été interpellé, est-ce qu'il veut réagir ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole dans l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Elle n'est pas combattue, donc elle est tacitement acceptée. Nous passons maintenant à la discussion de détail.

### 4. Discussion de détail

Je vous signalerai les articles modifiés par la commission. Si le Président de la commission ou le rapporteur veulent s'exprimer pour présenter les modifications, je leur passerai la parole. Ensuite, si personne ne propose d'autre amendement, c'est donc la version amendée par la commission qui est tacitement acceptée. Si non, il y aura vote. Je vous rappelle qu'en cas d'amendement la position de la commission est

## CONSEIL GENERAL

---

toujours prioritaire. S'il y a plusieurs amendements pour le même objet, ils seront d'abord opposés entre eux, avant que la proposition gagnante ne soit opposée à celle de la commission. Y a-t-il des questions sur cette manière de procéder ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il des remarques, questions ou propositions d'amendements concernant l'article 1 ? L'article 2 ? L'article 3 ? L'article 4 ? L'article 5, tel qu'amendé par la commission ? L'article 6 ? L'article 7 ? L'article 8 ? Le 9 ? Le 10 ? L'article 11, tel qu'amendé par la commission ? L'article 12 ? L'article 13 ? L'article 14 ? L'article 15, tel qu'amendé par la commission ? Monsieur Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Pour l'article 15, alinéa, si vous avez le règlement sous les yeux, c'est purement un amendement de correction orthographique. Je relis l'alinéa, donc c'est : Analyser et avaliser le budget du service du feu préparé par l'EM. Donc si on pouvait mettre « préparé » avec un accent aigu. Egalement inscrire :état-major. Parce-que là on a un acronyme « EM » qui apparaît absolument nulle part. Donc quand on parle d'état-major on a bien indiqué « état-major », là c'est juste qu'on a mis « EM ». C'est ma proposition de modification. Aucun changement de sens, uniquement l'orthographe.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Je prends note de votre proposition. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer pour la combattre ? Non, elle est donc tacitement acceptée. D'autres remarques sur l'article 15 ? L'article 16, tel qu'amendé par la commission ? Oui, Monsieur Gex-Fabry.

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Moi c'est la lettre b qui me froisse un petit peu quand je vois que le chargé de sécurité est censé contrôler l'application des mesures de sécurité incendie en cours de construction. Concrètement cela voudrait dire que le chargé de sécurité communal doit aller sur chaque chantier contrôler la fabrication, la construction des éléments que ce soit au niveau fabrication, ou à la pose. Moi, je parle de ce que je connais, c'est-à-dire la menuiserie. Il y a pleins de normes autour des portes anti-feu. Au niveau de la fabrication et de la pose, ça voudrait dire que le chargé de sécurité communal doit se rendre sur chaque chantier pour dire « stop », je viens contrôler ce qu'il se fait. En pratique c'est vraiment impossible, ça c'est une chose. Ensuite, j'ai regardé dans la norme incendie. Si on peut regarder l'article 60 de la norme protection incendie, on voit que l'autorité de protection incendie veille au respect des prescriptions de protection incendie, elle examine les concepts et les preuves de protection incendie pour vérifier qu'ils sont complets, compréhensibles et plausibles. Cela veut dire concrètement que l'architecte peut nommer une personne qui est chargée du plan feu (plan incendie on dira), pour le bâtiment et c'est cette personne qui est censée contrôler et établir un cahier des charges pour chaque fabrication, pour chaque travaux de chaque entreprise. Ensuite, c'est l'entreprise qui doit établir un rapport qu'elle doit remettre à cette personne chargée de la sécurité du bâtiment. A la fin l'architecte, ou la personne mandatée par l'architecte, remet le dossier au chargé de sécurité. C'est de cette manière que cela doit se faire concrètement. Donc ma proposition serait de remplacer la lettre b par peut-être cette phrase de l'alinéa 1, article 60 de la norme protection incendie.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Comme cette lettre n'est pas un rajout de la commission, elle était déjà comprise dans le règlement, je passe la parole au Conseil municipal.

**Intervention de Buttet Yannick:** Volontiers. Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. D'abord, c'est juste, c'est une reprise de ce qu'il se faisait auparavant, ça correspond à ce que l'on attend de notre chargé de sécurité, puis je me permets juste de faire référence

## CONSEIL GENERAL

---

à l'article 9 de la Loi cantonale sur l'incendie à votre disposition, qui dit « Inspections spéciales : Pendant les travaux de construction d'immeubles, avant leur mise en exploitation et lorsque des circonstances particulières le justifie, les inspections sont dirigées par l'inspecteur cantonal, les résultats de l'inspection sont consignés dans un rapport adressé à la commune et aux propriétaires intéressés. » Et surtout, l'alinéa 3 : « D'entente avec l'ICF, le chargé de sécurité communal peut diriger de telles inspections. » Donc à ma connaissance, c'est principalement les chargés de sécurité communaux, parce que le canton n'a pas le personnel nécessaire pour effectuer tous ces contrôles, donc ce sont les chargés de sécurité communaux qui en sont chargés. Mais vous avez raison, c'est très compliqué d'arriver au bon moment, de pouvoir faire ces contrôles mais c'est complémentaire avec la responsabilité de l'architecte, raison pour laquelle ça figure aussi dans le cahier des charges du chargé de sécurité.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Gex-Fabry.

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Je comprends bien, mais il est vrai qu'en pratique c'est irréalisable. Et puis, le but du chargé de sécurité il étudie, enfin on sait que chaque dossier qui est mis à l'enquête il y a un plan d'évacuation, une distance maximale, tout ce qui tourne autour de la norme incendie qui est évalué par le chargé de sécurité communal, ensuite on sait que le dossier il part au canton. Mais concrètement il ne peut pas aller sur chaque chantier, et là c'est ce que nous sommes en train d'écrire dans le règlement. C'est qu'il doit aller contrôler l'application, ce serait dans son cahier des charges et ça c'est impossible.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Pas de réactions ? Est-ce que l'amendement est maintenu ? Monsieur Gex-Fabry ? Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent réagir ? Monsieur Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Si on pouvait relire s'il-vous-plaît tout l'amendement qui a été proposé par Monsieur Gex-Fabry ?

**Intervention de Vuille Côme:** Moi ce que j'ai noté donc c'était de tracer l'alinéa b de la proposition de la Commission et de reprendre l'alinéa 1, article 60 de la norme de protection incendie. Je ne sais pas si Monsieur Gex-Fabry peut le lire volontiers ?

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Je propose de remplacer la lettre b de la proposition de la commission. Je la lis. « Contrôler l'application des mesures de sécurité incendie en cours de construction. » Je propose de la remplacer par l'alinéa 1, article 60 de la norme protection incendie : « L'autorité de protection incendie veille au respect des prescriptions de protection incendie, elle examine les concepts et les preuves de protection incendie pour vérifier qu'ils sont compréhensibles et plausibles.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Juste pour comprendre, si on reprend l'article 16 : Le Chargé de sécurité nommé par le Conseil municipal est responsable puis après le petit « b » ce serait : « L'autorité de protection incendie... » et tout ça ? Il me semble que ça ne va pas ensemble donc à moins que vous vouliez faire peut-être un autre article ? Je ne vois pas trop comment vous voulez mettre quelque chose qui

## CONSEIL GENERAL

---

concerne cette autorité de protection incendie, et le mettre dans l'article 16 qui dit « Le Chargé de sécurité est responsable de... » ?

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** En fait la phrase elle commencera par : « Le Chargé de sécurité nommé par le conseil municipal est responsable de... ». Donc le Chargé de sécurité qui est nommé par le Conseil municipal, c'est l'Autorité de protection incendie. Donc la lettre b, après on commence directement : « Veille au respect des prescriptions de protection incendie. »

**Intervention de Vuille Côme:** Est-ce que c'est clair pour tout le monde la proposition d'amendement ? Est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer avant le vote sur cette proposition ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Je vous rappelle que la proposition de la Commission est prioritaire. Merci au scrutateurs de bien vouloir se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent la formulation de l'article 16 tel qu'il ressort du rapport de la Commission, sont priés de se manifester en levant la main. La proposition de la Commission est prioritaire donc là nous avons un article 16 qui a été modifié par la Commission où il y a donc la lettre « b » qui dit : « Contrôler l'application des mesures de sécurité incendie en cours de construction. » Et avec l'ancien littéra c du projet du Conseil municipal. Donc le 1er vote c'est d'abord sur l'article 16 qui a été amendé par la Commission et le 2ème vote ce sera ceux qui soutiennent l'amendement proposé par Monsieur Gex-Fabry. Est-ce que c'est plus clair ? Nous allons donc passer au 1er vote. Les personnes qui approuvent l'article 16 tel que formulé par la Commission ? Merci. Ceux qui approuvent l'amendement ? Merci. Des abstentions ? Merci aux scrutateurs. Nous avons 19 voix pour la version amendée par la Commission, 19 voix pour l'amendement et 2 abstentions. Nous sommes dans un cas d'égalité : il appartient donc au Président du Conseil général de départager. Je vais me ranger à la proposition de la Commission. Donc l'amendement est rejeté par 19 voix contre 20 et 2 abstentions.

Y a-t-il d'autres remarques, commentaires sur cet article 16 ?

Article 17 ? 18 ? 19 ? 20 ? 21 ? 22 ? 23 ? 24 ? 25 ? 26 ? 27 ? 28 ? 29 ? 30 ? 31 ? Et 32 ? Très bien, nous avons fini la discussion de détail. Nous allons donc passer au vote final sur la modification du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels. Y a-t-il encore des personnes qui veulent s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

### 5. Vote final

**Intervention de Vuille Côme:** Donc merci aux scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui approuvent la modification du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels, le font par main levée. Merci. Ceux qui la refuse ? Des abstentions ? Par 34 oui, 0 non, et 6 abstentions, la modification du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels est acceptée. Je vous rappelle que l'adoption d'un règlement se fait toujours en 2 lectures, à moins d'une demande de lecture unique. Ce n'est pas le cas. Nous allons donc faire une 2ème lecture sur ce règlement. Madame Cretton.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton, pour le groupe des Verts. Donc nous demandons à ce que ce soit fait en une seule lecture.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci Madame Cretton. Donc comme j'ai une demande de lecture unique nous allons passer au vote sur la lecture unique. Merci aux scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux

## CONSEIL GENERAL

---

qui souhaitent que ce règlement soit adopté en lecture unique se manifestent par main levée. Merci. Ceux qui refusent, qui veulent 2 lectures. Des abstentions ? Donc à l'unanimité ce règlement est définitivement approuvé en lecture unique. Merci aux scrutateurs. Nous passons maintenant au point 7 : Les résolutions.

### 7. Résolutions :

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous rappelle la procédure concernant les résolutions, prévue par l'article 33 de notre Règlement. Les résolutions visent à ce que le Conseil général exprime son opinion sur des éléments importants. La résolution ne peut pas être déposée si son contenu peut faire l'objet d'une motion ou d'un postulat. Enfin, la résolution peut être déposée jusqu'à l'ouverture de la séance plénière du Conseil général auprès du Président du Conseil général. Vu que nous avons reçu les résolutions avant la séance du Bureau, elles ont déjà été mises à l'ordre du jour, et vous avez tous pu en prendre connaissance. Formellement je vais passer la parole à la première signataire pour qu'elle nous donne connaissance de sa résolution. La discussion générale est ensuite ouverte. Je précise qu'il n'y a pas besoin de combat formel, la résolution étant dans tous les cas soumise au vote à l'issue de la discussion générale. Cela étant rappelé, nous passons au point 7.1.

#### 7.1. Moratoire sur le déploiement de la 5G sur notre commune de Collombey-Muraz

**Intervention de Vuille Côme:** Résolution des Verts et cosignataires par Nathalie Cretton : Moratoire sur le déploiement de la 5G sur notre commune de Collombey-Muraz. Je passe la parole à la première signataire.

#### **Intervention de Morisod Carole:**

Carole Morisod, pour les Verts.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Chers collègues. Vous avez reçu notre résolution par avance afin que vous puissiez vous informer sur les raisons de notre demande d'instaurer un moratoire. Je ne vais donc pas vous lire l'intégralité de ce document, mais je vous en fais un résumé.

Les opérateurs de téléphonie mobile déploient leur réseau 5G partout sur le territoire suisse depuis le début de l'année 2019.

Sur notre commune, au mois de juillet, une mise à l'enquête a été déposée afin de construire une station mobile sur la parcelle 3141 folio n°13, proche du Parc du Rhône. Plusieurs citoyennes et citoyens se sont opposés à cette construction notamment par crainte d'une nouvelle exposition aux rayonnements de radiofréquence sur leur santé qui s'ajouteraient à ceux déjà existants.

On pourrait se demander pourquoi s'inquiéter de la 5G ? Quelle est la différence avec la 3G et la 4G ? Eh bien, la 5G se caractérise par une augmentation massive des rayonnements.

Les fréquences seront plus élevées, ce qui nécessite une puissance plus importante. L'augmentation des utilisateurs et des quantités d'informations traitées impliquent un nombre d'antennes beaucoup plus grand.

On assistera donc à une multiplication des ondes. Et comme dans tous les cas, le poison c'est la dose, dans ce cas précis, nous nous trouverons face à des doses d'ondes beaucoup plus importantes que celles émises par la 3G et la 4G.

## CONSEIL GENERAL

---

L'impact sur la santé notamment des plus vulnérables, enfants, personnes âgées, hypersensibles, nous inquiète particulièrement.

D'ailleurs, dans la communauté scientifique internationale, de nombreuses voix s'élèvent pour demander d'appliquer le principe de précaution.

Pour rappel, le canton de Vaud a gelé provisoirement l'installation d'antennes pour la 5G sur son territoire.

Les députés du Grand conseil genevois ont accepté une motion urgente incitant leur Conseil d'Etat à demander à l'Organisation Mondiale de la Santé de piloter des études scientifiques indépendantes chargées de définir les risques présentés par le rayonnement émis par les antennes 5G.

Par cette résolution, le groupe des Verts de Collombey-Muraz demande que la commune instaure un moratoire, tout comme plusieurs cantons et communes, sur le déploiement de la 5G en attendant la preuve scientifique de l'innocuité de cette technologie notamment à travers le rapport à venir de l'OFEV et aussi d'études scientifiques indépendantes.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, Le groupe des Verts vous invite à soutenir cette résolution.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Monsieur Jomini.

**Intervention de Jomini Jonathan:**

Jomini Jonathan pour le groupe UDC.

Concernant cette résolution, le groupe UDC est opposé à celle-ci. En effet, le 17 avril dernier, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ORNI, Ordonnance sur les rayonnements non-ionisants, notamment en vue du déploiement de la 5G.

Sans rentrer dans les détails, seuls l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral de la communication sont autorisés à émettre des restrictions sur le sujet.

De tels moratoires ou tout autre texte déposés sur le sujet iraient à l'encontre du droit suisse.

Le groupe UDC recommande donc au groupe des Verts et cosignataires de retirer ce texte inutile. Si le texte est maintenu nous vous invitons à refuser cette résolution.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Gollut.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le PDC. Je crois, à de rares exceptions, que nous tous ici sommes sensibles à ce thème de la 5G. Cependant, à sa grande majorité, le groupe PDC votera contre ce texte, car ce dernier n'est légalement pas applicable au niveau communal. Avec la législation actuelle, notre commune n'a aucun pouvoir concernant la mise en place de cette 5G si un opérateur décide de l'installer sur un terrain privé. La commune doit simplement regarder que les normes légales, hauteur, distance aux limites, soient respectées. Par contre, pour également montrer que ce thème est aussi pris au sérieux par notre exécutif, ce dernier a mis en place un moratoire quant à l'installation d'antennes 5G sur les terrains appartenant à la commune.

Autre point que je tiens à signaler. Au niveau du Conseil des Etats, le groupe PDC a fait une intervention allant exactement dans le même sens. Quant à son efficacité... Nos élites seront-elles sensibles à ce thème ?

Alors, je le répète, comme notre municipalité n'a aucun pouvoir sur ces installations, nous trouvons cette résolution inutile, même si elle part d'un bon sentiment. J'aurais même tendance à demander au groupe

## CONSEIL GENERAL

---

des Verts de la retirer car si notre exécutif allait dans le sens de cette résolution en l'appliquant, il se mettrait hors la loi, donc légalement condamnable.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Le groupe libéral-radical trouve aussi qu'il est illégal de faire un moratoire communal. Je pourrais rajouter que bloquer la 5G, c'est bloquer le progrès, quelle drôle d'idée ! Si notre santé était menacée, les autorités auraient depuis longtemps sifflé la fin de la récré.

Cela concerne le droit fédéral, ne donnons donc pas ce signal communal.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Madame Morisod.

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour les Verts. Je tiens tout d'abord à préciser que la commune a le droit d'interdire en quelque sorte de mettre la 5G sur son territoire à travers la planification des zones à bâtir. Je ne sais pas si la commune a fait cette recherche, de savoir si elle a fait un plan au niveau communal, savoir où sont les zones où elle pourrait éventuellement installer cette 5G ou non. Donc elle est tout à fait à même, ce n'est pas tout à fait exact de dire qu'elle n'a pas cette possibilité. Je tiens à préciser d'ailleurs que différentes communes en Suisse comme Plan-les-Ouates, Schaffhouse et Lucerne, ont déjà déposé un moratoire. Donc ça c'est le premier point. Le deuxième point, au niveau de l'ORNI, je tiens à préciser quand même que l'ORNI étudie les effets thermiques des ondes, mais pas malheureusement les effets biologiques. Elle ne fait pas cette recherche et c'est pour ça qu'il y a une grande quantité de scientifiques qui demandent justement à l'OMS de faire ce genre d'études.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Est-ce que le Conseil municipal souhaite s'exprimer ? Je vous passe la parole.

**Intervention de Buttet Yannick:** Volontiers. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que ce thème est effectivement d'actualité, il a été débattu dans de nombreux parlements cantonaux, dans de nombreuses communes également. Et puis c'est très simple, je crois que ça a été dit à plusieurs reprises, qu'on soit d'accord ou pas, les communes n'ont pas de compétences dans ce domaine-là. Et je me référerais simplement à une prise de position que plusieurs parmi vous connaissent, notamment celles et ceux qui siègent au Grand conseil, je crois que ça a déjà été présenté. Une prise de position commune de l'Office fédéral de l'environnement et de l'Office fédéral de la communication. Je vous lis simplement une ou deux phrases : « Conformément à la répartition des compétences entre la Confédération et les Cantons, l'élaboration de prescriptions visant à protéger l'homme contre le rayonnement non-ionisant nuisible ou incommode, incombe aux autorités fédérales. Les autorités cantonales ou communales ne disposent par conséquent d'aucune marge de manœuvre leur permettant d'élaborer des dispositions destinées à protéger la population contre le rayonnement des installations de téléphonie mobile, sans outrepasser leur compétence. » Et puis, dans ce document on précise encore que les communes ont effectivement le droit de fixer des règles autour des autorisations de construction mais on précise aussi que de telles dispositions ne sont toutefois admissibles que si elles ne visent pas à protéger la population contre le rayonnement non-ionisant et qu'elles ne montrent pas de restriction illicite des émissions des installations de téléphonie mobile, ou une violation des intérêts publics, définis dans la législation sur les

## CONSEIL GENERAL

---

télécommunications. Donc on peut être sensibles ou non à la question de la 5G, je crois que ce n'est pas le thème aujourd'hui. C'est vrai que le Conseil municipal a utilisé ces possibilités, ce qu'il a en sa possession. Nous avons décrété un moratoire sur les terrains qui nous appartiennent. Si nous sommes propriétaires, nous pouvons décider. Ce n'est pas le cas sur un terrain privé. Nous nous devons d'appliquer le droit fédéral et nous n'avons aucune compétence permettant de limiter l'installation de ces antennes. Raison pour laquelle ce texte est sans objet à nos yeux, du côté communal.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il encore d'autres interventions sur ce point ? Madame Morisod.

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour les Verts. A travers cette résolution, nous demandons juste d'attendre qu'au moins le résultat de l'OFEV puisse quand même nous arriver pour qu'on puisse savoir s'il y a un réel danger de la part de l'OFEV. Elle a quand même été mandatée pour faire cette recherche. Et nous, les communes et le pays se précipitent dans cette 5G sans avoir au moins les résultats de l'OFEV. C'est la première chose. Et deuxième chose, je tiens à préciser que la patente de Swisscom qui date de 2003, a émis quelques réserves par rapport à la dangerosité de la 5G. Je vous la lis, vous pourrez rechercher sur internet : « L'effet génotoxique du rayonnement électromagnétique est obtenu par une voie non thermique. Ainsi, il a été possible de montrer que les radiations mobiles peuvent causer des dommages aux gènes matériels, en particulier dans les globules blancs. L'ADN même est endommagé et le nombre de chromosomes changé. Cette mutation peut en conséquence augmenter le risque de cancer. » Je ne vous lirai pas toute la suite parce que je ne veux pas vous embêter avec ça, mais je vous invite à aller chercher sur internet, et ça c'est la patente Swisscom de 2003. Donc simplement, nous avec cette résolution, on demande juste d'attendre au moins le résultat de l'OFEV.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y'a-t-il encore des prises de parole ? Si ce n'est pas le cas, la résolution étant maintenue, nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent la résolution du moratoire sur le déploiement de la 5G sur notre commune de Collombey-Muraz, sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui la refuse ? Merci. Des abstentions ? Par 14 oui, 23 non, et 3 abstentions, la résolution est refusée.

### 7.2. Reconsidérer l'opportunité de se raccorder à la STEP intercommunale (FuturoSTEP)

**Intervention de Vuille Côme:** Nous passons au point 7.2. Résolution des Verts par Nathalie Cretton : Reconsidérer l'opportunité de se raccorder à la STEP intercommunale (FuturoSTEP). Je passe la parole à la première signataire.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton pour les Verts. Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Président du Conseil général, Chères et Chers collègues. Lors de la séance du 17 juin 2019, Le Conseil Général apprend que le Conseil municipal n'a pas retenu l'opportunité de se relier à la FuturoStep prétextant des coûts trop élevés tant pour l'investissement que pour le fonctionnement et que de plus, d'autres communes telles que Val-d'Illiez et Champéry n'étaient plus très motivées à rejoindre cette station d'épuration intercommunale. Je me permets de faire ici une parenthèse concernant cette affirmation : il faut savoir que ces 2 communes ainsi que celle de Troistorrens avaient accepté le 10 juin 2019, soit avant notre séance, de poursuivre l'étude de faisabilité. Ces 3 communes ont même adjugé 3 mandataires techniques en collaboration avec le Conseil d'Etat en date du 9 septembre 2019 pour finaliser l'étude de faisabilité. Je reviens maintenant sur la possibilité d'un raccordement possible à la FuturoStep.

## CONSEIL GENERAL

---

Le groupe des Verts estime que le Conseil général doit se prononcer sur cette alternative étant donné que le projet proposé est un nouveau projet et qu'il apporte des plus-values indéniables. En effet, cette FuturoStep est un centre d'excellence concernant le traitement des eaux usées. En effet, la technologie proposée traitera l'azote ainsi que les micropolluants. Tous les habitants raccordés à cette FuturoStep verront leur taxe de CHF 9.- supprimée ce qui ne sera pas le cas avec notre Step communale. De plus il est à rappeler que nous ne pourrions bénéficier d'aucune subvention supplémentaire si l'on désire par la suite installer un filtre à micropolluants, étant donné que la subvention aura été accordée à la conduite au Rhône. Cette FuturoStep exploitée par des spécialistes au top des technologies, assure un traitement des eaux usées optimal. Ceci est un gage de sécurité en matière de législation environnementale. La mutualisation des coûts est une sécurité d'investissement à long terme. Toutes ces plus-values ne peuvent être contestées. Concernant les coûts, il faut relever tout d'abord que le montant de 5,5 millions, estimé sur la base d'une étude préliminaire, pour le raccordement de notre Step à Cimo pourrait être revu à la baisse. En effet, des solutions moins onéreuses sont proposées et devraient être travaillées au moins au niveau de l'avant-projet afin de confirmer les coûts réels. Ces solutions sont les suivantes : utilisation de l'oléoduc de la raffinerie qui suit le canal des Mangettes entre Cimo et Collombey et ainsi éviterait la construction d'une canalisation. Profiter de la fouille Ecotube entre la Satom et Cimo. L'une ou l'autre de ces solutions méritent que l'on s'accorde un temps de réflexion supplémentaire afin de pouvoir optimiser les coûts. Pour les coûts d'investissements et d'exploitation, il est primordial que ces montants soient comparés sur des mêmes bases, pour un nombre d'habitants raccordés identiques et surtout que ces coûts soient comparables à l'horizon 2045. Pour ce faire, l'Etat du Valais recommande aux détenteurs de Step placés devant des variantes d'investissements, l'utilisation de la Recommandation VSA, Association suisse des professionnels de la protection des eaux. Il faut savoir que dans le domaine de l'assainissement des eaux usées suisses, il n'existait pas de standards uniformes pour l'utilisation de calculs comparatifs des investissements. La présente recommandation a pour objet de combler cette lacune. Elle permet à l'avenir une exécution des décisions d'investissement correctes sur le plan économique et une exécution uniformisée selon un schéma général. Il est donc impératif que les montants avancés dans un tableau comparatif respectent bien les directives de cette recommandation VSA. Dernier point qui n'est pas des moindres. Notre commune parle aujourd'hui de fusion avec Monthey. Cette nouvelle entité verrait donc sur son territoire 2 Step. Une FuturoStep à la pointe de la technologie qui traiterait les micropolluants et permettrait la suppression de la taxe de 9. francs par habitant et la Step de Collombey-Muraz qui déverserait ses micropolluants directement dans le Rhône en ayant pour conséquence le prélèvement de cette fameuse taxe de 9 francs pour les habitants résidents sur l'ancien territoire de Collombey-Muraz! En conclusion, par le biais de cette résolution, le groupe des Verts demande au Conseil général de se prononcer sur l'opportunité de se raccorder au nouveau projet intitulé FuturoStep et d'en étudier tous les avantages et les inconvénients par le biais de l'une ou l'autre de ses commissions permanentes. L'utilisation de la recommandation VSA pour comparer les montants s'avère être un outil indispensable et incontournable. On ne peut laisser passer une telle opportunité qui nous apporterait des plus-values en termes de protection de l'environnement et en termes de sécurité d'investissements. Il est à relever qu'aujourd'hui, les communes de Bex, Champéry, Gryon, Monthey, Lavey-Morcles, Massongex, St-Maurice, Troistorrens, Val-d'Illiez et Vérossaz ont accepté la poursuite de l'étude de faisabilité. Je finirai par une simple question : est-ce un aveu de faiblesse de reconnaître qu'il existe une meilleure alternative que celle acceptée par le Conseil Général en 2017 ou est-ce un aveu de sagesse ? Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. J'ouvre donc la discussion générale. Qui désire s'exprimer ? Monsieur Gollut.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Pas facile d'être à l'exécutif d'une commune. Un exécutif est censé exécuter, mais pas que. Il se doit d'être proactif, aller de l'avant et prendre ses responsabilités. Nous, ici, au Conseil Général, avons voté, concernant la STEP, la mise en route d'une étude et sa réalisation. Nous l'avons votée et, par souci d'économie, le Conseil communal a déjà repoussé sa réalisation, s'attirant la critique de certains parmi nous qui, entre autres, regrettaient ces investissements que l'on repoussait d'un budget à l'autre. A un moment donné, il faut prendre des décisions, décisions qui, je tiens à le préciser ne sont pas prises dans la précipitation, bien au contraire. De plus, les premiers travaux sont prévus dans les semaines à venir. Alors, d'abord, attention à nos finances. Comme il a déjà été dit, le projet Cimo nous coûterait 20% de plus concernant les frais de fonctionnement. Si nous résilions les contrats d'adjudication, combien cela nous coûtera-t-il ? Concernant notre future STEP, on peut évaluer le total des dédites à plusieurs centaines de milliers de francs si l'on n'avait pas entrepris les travaux adjugés. Heureusement, la remise en route du chantier nous a évité ces frais supplémentaires. Mais pour vous donner une petite idée de la réalité, ces dédites peuvent s'élever au quart du montant des investissements prévus. Je vous laisse calculer. Sans compter les travaux d'étude qui eux, nous ont déjà coûté 1 million 500'000. Parlons aussi des délais. Nous pourrions avoir une installation nettement plus performante que l'actuelle dans un délai de 3 ans. Alors que notre raccordement à Cimo ne pourra se faire avant 2026, si tout va bien. Nous gagnons ainsi 3 ans au minimum. Quant aux micropolluants, je l'avais dit ici, le groupe PDC s'engage à mettre les installations adéquates dès que nous aurons des technologies plus efficaces et à moindre coût, puisqu'à l'heure actuelle les filtres existants n'éliminent qu'une partie de ces micropolluants. D'ailleurs, le projet communal a déjà l'espace prévu pour l'installation de ces futurs filtres. Autre élément, quid du site chimique de Monthey ? Pour l'instant, tout tourne à fond, malgré ou grâce aux Chinois et aux Japonais, mais ces grandes entreprises sont parfois très brusques dans leur démarche industrielle, chose que je ne souhaite surtout pas pour nous tous ici. Mais si cela devait arriver, Cimo ne reporterait-elle pas ses frais de fonctionnement sur les autres partenaires du site ? Enfin, on pourrait nous faire douter de la bonne gestion quotidienne d'une STEP plus moderne. Cette STEP, plus moderne, n'a cependant pas à assumer le même type de travail qu'une STEP devant assumer les eaux sales d'un site chimique tel que celui de Monthey. Et qui dit modernité dit également outils de conduites automatiques et précis avec des processus clairs, des outils permettant à notre personnel de maîtriser le site. Assez parlé. Le groupe PDC, pour toutes ces raisons, dans sa majorité, est pour la construction rapide d'une STEP sur notre territoire.

Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y'a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Zürcher.

**Intervention de Zürcher Cédric:** Cédric Zürcher pour le groupe PLR. Il n'est plus temps de palabrer. Trop de temps a déjà été suffisamment perdu dans ce dossier. Notre Conseil a déjà accepté le crédit d'engagement sur le sujet. Bien entendu, le premier rétropédalage avait surpris plus d'une personne. Malgré tout, cette situation un peu ubuesque a permis d'étudier les propositions financières du projet FuturoSTEP. Cela étant, il a été démontré que le projet n'était pas économiquement intéressant pour notre commune, tant au niveau du financement du projet que des coûts de son entretien futur. Le groupe PLR s'oppose donc à cette résolution pour les raisons suivantes :

- car les éléments apportés par la Municipalité lors de la dernière séance étaient clairs et on convaincu le groupe
- qu'un nouveau report des travaux entraînerait un grand retard dans le cadre d'un traitement des eaux d'épurations efficaces sur notre commune !

## CONSEIL GENERAL

---

- qu'un nouvel ajournement des travaux engendrerait d'importantes pénalités pour rupture de contrat, ceci étant donné que les travaux sont sur le point de débiter.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Vannay.

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC a bien pris connaissance de cette résolution et est arrivé à la conclusion suivante : pour faire écho à ce que la Municipalité a déjà annoncé, nous sommes d'avis que d'avoir notre propre STEP nous permettrait tout d'abord une maîtrise totale de la gouvernance mais surtout une fonctionnalité. Mise en service avancée sur celle de Monthey. Nous aurions en plus une conduite au Rhône subventionnée à hauteur de 90 % et également une option toute prête pour la future installation de la filtration des micro-polluants. Au vu des nombreuses inconnues ou imprécisions sur la FuturoSTEP, tant sur le plan financier, traitement futur, participants ou pouvoir décisionnel à venir, il est une fois de plus, bon, comme sur d'autres sujets aujourd'hui, de rester indépendants. Je vous remercie de votre attention, et vous propose le rejet de cette résolution.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Schmid.

**Intervention de Schmid Daniel:** Daniel Schmid pour le groupe PSCG. Nous partageons l'analyse du groupe des Verts concernant l'opportunité de se raccorder à la STEP intercommunale (FuturoSTEP). Depuis le début nous n'avons pas été informés qu'une étude était en cours sur l'opportunité de créer une STEP régionale. En 2017, aux questions de la Cogest on a répondu que tout raccordement avec la STEP de Cimo n'était pas envisageable tant techniquement que financièrement. De plus, le retard pris par les travaux était imputé au Canton. Quand enfin les travaux peuvent débiter on apprend quelques semaines plus tard qu'une étude est en cours avec Cimo sur une STEP régionale. Ensuite on nous transmet au plenum du CG du 17 juin dernier, sans possibilité d'étude, un comparatif très succinct qui nous indique que les coûts sont plus élevés dans la STEP collective que dans le projet communal. En y regardant de plus près on constate qu'au niveau de l'investissement les coûts sont moins élevés avec la FuturoSTEP et que, par contre, au niveau du fonctionnement ils sont à priori plus élevés. Il s'agit là d'aspects uniquement financiers qui n'ont de valeur que si les projets sont identiques, ce qui n'est pas le cas. Le projet CIMO a une génération d'avance et s'inscrit dans la durabilité. De plus, ce comparatif ne tient pas compte de la valorisation du terrain actuellement dévolu à la STEP communale. Ensuite on apprend par la presse, une fois de plus, que le projet CIMO propose de réunir une dizaine de communes qui, à des degrés divers, acceptent de participer et attendent les résultats des études de coûts et de faisabilité. Collombey-Muraz ne fait pas partie de celles-ci et a déjà décidé de ne pas participer à ce projet. Pourquoi ne pas attendre le résultat de ces études ? Ce dossier n'a pas été traité de manière optimale, manque d'information, coup d'arrêt, redémarrage, précipitation ! Nous devons nous donner le temps de la réflexion. A l'heure des régionalisations, des mises en commun des ressources, il n'est pas acceptable de créer deux STEP à 2 ou 3 kilomètres de distance. Raison pour laquelle nous vous invitons à accepter la résolution demandant au Conseil municipal de reconsidérer sa position avec CIMO.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y'a-t-il d'autres interventions ? Le Conseil municipal peut-être ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vieux Mikaël :** Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Par rapport à ce dossier, c'est vrai qu'on voit ce soir un peu de retentissement par rapport à ce dossier. Je pense qu'il faut relever certaines choses. Depuis 2012, on travaille dessus avec différents bureaux. D'abord avec le bureau BG Ingénieurs qui est quand même un grand bureau ici en Suisse. Ensuite, Holinger qui ont travaillés dessus. Des bureaux qui aujourd'hui travaillent essentiellement à enlever des STEP, des bureaux qui nous ont épaulés, aidés à prendre des décisions. Sachant que ces dossiers ont également été travaillés en parallèle avec le canton. Et pourquoi nous sommes partis sur ces différents points de vue par rapport à ces conduites de rejet ? C'est simplement que Berne a été très clair. Ils subventionneraient seulement le projet le moins cher et qui rentre dans le cadre légal. Donc c'était la conduite du Rhône qui a été décidée. Ensuite, par rapport à CIMO, je rappellerai que c'est une société privée. Donc la décision aurait été peut-être différente si c'était la ville de Monthey qui avait fait ce projet. Je ne crois pas qu'on va fusionner avec CIMO. Peut-être remettons les choses au centre : on parle d'une société privée. Par rapport à cela, leur projet aujourd'hui est à plus ou moins 30 % dans les chiffres qui ont été présentés. On a vu dans le développement de notre STEP que les coûts ont fait que de monter, plus on avançait par rapport à l'affinement des coûts. Aujourd'hui je suis surpris qu'on puisse dire que nous allons économiser sur la proposition qui a été faite. CIMO nous a fait une proposition. On leur a demandé une offre ferme. L'offre ferme a été présentée lors du dernier plénum avec des chiffres qui ont été confirmés. Donc nous sommes déjà selon l'Etat hors la loi, puisque nous polluons déjà. L'idée était quand même de trouver une solution assez rapide, sachant qu'on était quand même dos au mur. La question qui était posée à notre exploitant de la STEP qui a souvent tiré la sonnette d'alarme en disant « Attention, notre STEP est vieillissante, même très vieillissante et nous sommes actuellement en train de pallier à des gros problèmes par rapport à la pollution ». Ensuite, par rapport à ce qui a été relevé par Monsieur Gollut et Monsieur Zürcher, je ne vais pas le répéter. Peut-être par rapport à Monsieur Daniel Schmid. En 2017, on était encore pas au courant que CIMO avait la volonté d'avancer rapidement avec leur projet. Donc on ne pouvait pas vous dire à la Cogest que CIMO venait avec une proposition, du fait qu'on n'en avait pas. Ensuite, ce qui s'est passé début 2018, on a eu une proposition de leur part disant qu'ils voulaient avancer rapidement avec leur projet et venir vers nous. Donc qu'a-t-on fait ? On a pris les devants, on a discuté avec eux très clairement. On leur a dit : « Si vous voulez qu'on puisse réfléchir sur votre proposition, il faut nous donner rapidement des informations. » Ce qu'ils ont fait. Et ce qui nous a permis à nous, le Conseil municipal de stopper un projet avec lequel on disposait d'un permis de construire en main et avec lequel on avait déjà fixé des séances de chantier et pour lequel on a dit stop. Stop pourquoi ? Parce-qu'on pensait que ce projet pouvait être viable et intéressant pour nous, mais malheureusement ça n'a pas été le cas. Je le rappelle c'est une STEP qui a été proposée à plus de CHF 240'000'000, où on parlait en fait de 20 à 30 % de coûts pour les communes et le reste seulement pour CIMO. Donc aussi la sécurité par rapport à ce site chimique, on peut se rappeler il y'a 15 ans en arrière, est-ce que la Raffinerie aurait fermé ? Je ne le pense pas. Aujourd'hui a-t-on la certitude que le site chimique vivra encore 100 ans sur place ? Personne ne le sait. Donc que va-t-il se passer avec cette STEP et avec les 70 % de coûts ? Qui devra les payer à l'avenir ? Donc là aussi, il y a une insécurité. Je trouvais qu'il y avait quand même des questions à se poser. Tous ces éléments je crois, qui vous ont été présentés la dernière fois, où le Conseil municipal avait quand même pris une décision assez importante, de stopper ce dossier afin d'avoir un recul et pouvoir dire oui ou non. Aujourd'hui nous avons renoncé au dossier, nous avons déjà fait plusieurs séances, autant avec le bureau Holinger, qu'avec les différents adjudicataires, pour lesquelles ils ont été très conciliants et l'entreprise a été claire, on a pu vraiment discuter. Parce que stopper et mettre « du jour au lendemain » un stop sur des adjudications à plusieurs millions, qu'on leur dit stop maintenant et qu'ensuite on recommence avec eux, on a de la chance d'avoir des entreprises conciliantes. Aujourd'hui tout est sur les rails pour débiter très rapidement, sachant que tout a été fixé au niveau des séances. Donc, si nous voulons rétablir une STEP qui fonctionne

## CONSEIL GENERAL

---

et qui ne pollue plus, c'est urgent d'avancer avec ce dossier et maintenant nous ne pouvons plus revenir en arrière par rapport à cette décision. Le Conseil est confiant et serein de la décision prise. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Madame Cretton.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton. Je vais revenir sur 2-3 informations qui ont été déposées. Tout d'abord pour Monsieur Gollut. C'est un nouveau projet, ça n'a rien à voir avec celui de 2017. Quand on avait fait la demande en 2017, on avait demandé de se relier à Monthey, mais on ne parlait pas du tout de FuturoStep. On nous a dit que ce n'était pas possible, alors d'accord, on a pris acte. Mais maintenant c'est un nouveau projet. Donc c'est une FuturoStep qui va légalement respecter le traitement des micro-polluants. Concernant les coûts de fonctionnement, je le répète il existe une recommandation de l'Etat du Valais, c'est une directive de VSA et je pense que c'est important et il aurait été vraiment judicieux, que le Conseil général puisse avoir accès à ce document, à cet outil, pour pouvoir faire des comparaisons qui sont correctes sur des mêmes bases. Ce qui n'est pas le cas avec le petit tableau qu'on nous avait présenté au moins de juin. Une troisième chose, alors je suis ravie si on m'amène des filtres à micro-polluants d'ici 3-4 ans. Je tiens juste à vous informer que ça va coûter, donc on va encore avoir un investissement, et puis on aura des frais de fonctionnement aussi. Alors qu'à 5 km, on aurait déjà tout en place. Ensuite concernant les STEP, donc il faut bien s'imaginer : il y a 2 STEP, il y a une STEP où ils vont faire un pré-traitement industriel et après elle va être mise dans la FuturoStep intercommunale. Donc en amont, il va déjà y avoir un traitement. Ce n'est pas nous, à la commune de Collombey qui allons traiter les eaux du site chimique. Economiquement pas intéressant ? Donc je le dis de nouveau, pour comparer ce qui est comparable, donc j'aimerais bien qu'on utilise cette recommandation VSA. Ensuite, il y a urgence. Donc je suis entièrement d'accord avec vous, mais il y avait une possibilité : CIMO qui avaient annoncé comme quoi ils pouvaient accepter dans leur STEP 1/3 du flux actuel des eaux usées de Collombey-Muraz. Quand ils ont proposé ça, ils se sont dit : « On va quand même aller voir à l'Etat du Valais s'ils sont d'accord, parce que c'est peut-être pas dit que le canton accepte que CIMO récupère 1/3 des eaux usées de la Commune ». Alors le canton estime que cette proposition est très intéressante, à plus d'un titre. Ça entraîne une amélioration de l'impact environnemental global, notamment au vu de la qualité des milieux récepteurs, car s'il devait y avoir des by-pass, les eaux usées seraient au moins déliées et décantées avant d'être déversées en milieu naturel. Donc plus de rejet d'eaux usées brut. Ce qu'on fera avec notre STEP où on va déverser nos eaux usées brutes dans le Rhône. Ensuite, cela entraîne une réduction du coût des mesures provisoires. Parce qu'on nous a dit : « Ça va coûter cher si on doit attendre ! ». Donc avec cette solution, on aura la possibilité d'aller amener 1/3 de nos eaux usées avant que la FuturoStep soit mise en place. C'est une solution qui est rapide. Point de vue gouvernance, effectivement il y a un souci que les autres communes ont aussi soulevé, il s'avère qu'ils sont en train de chercher une solution pour créer une SA. Donc j'invente rien, j'aimerais juste quand même demander, ici dans la salle si y'en a beaucoup qui ont été s'informer auprès de l'Etat du Valais, auprès de l'OFEV, auprès du Directeur de CIMO, ou auprès des différents présidents de commune qui eux, ont décidé de continuer l'aventure. Ça ne veut pas dire que ça va se faire, mais qu'au moins ils continuaient l'aventure. J'aimerais bien savoir ici dans cette salle, qui a pris le téléphone et a été se renseigner ? En demandant à d'autres personnes, pas rien qu'ici à la commune. Je ne mets pas en doute la commune mais je me dis juste qu'on a la possibilité d'avoir quelque chose de beaucoup plus performant, de beaucoup plus durable. On doit penser aux générations futures et on ne peut pas se permettre de déverser comme ça des eaux usées dans le Rhône sous prétexte que ça se dilue. Diluer ne veut pas dire dissoudre. On va bientôt avoir le label « Cité de l'énergie Gold », c'est magnifique j'applaudis ça des deux mains. Mais il faut aussi comprendre que les objectifs de ce label concernent l'énergie, le développement durable et les communications. Donc pour moi ça veut tout dire, si on veut être cohérents, on doit essayer de continuer dans cette étude de faisabilité

## CONSEIL GENERAL

---

et voir par la suite si effectivement c'est possible ou pas. Ils vont construire une mini-STEP pendant une année, CIMO. Pour essayer de voir comment va réagir l'eau, comment on va pouvoir gérer cet afflux d'eau. Donc ils vont faire une petite STEP, voilà. C'est pas complètement aberrant. Les 10 communes que j'ai nommées avant, elles ont décidé de continuer, elles ont investi CHF 29'000.- pour pouvoir continuer cette étude de faisabilité. Je vous remercie de votre attention et j'espère que vous allez soutenir cette résolution.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci Madame Cretton. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur Vieux.

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. J'aimerais remettre le planning aujourd'hui, d'où se trouvent les autres communes par rapport à nous. Donc par rapport à nous, elles se retrouvent en 2012. Donc il y a une étude de faisabilité avec une étude de projet. Donc aujourd'hui nous nous trouvons en 2019, avec derrière nous, depuis 2012, plusieurs années d'étude et de réflexion par rapport à notre STEP. En ayant discuté avec certains conseillers municipaux de certaines de ces communes, je leur ai posé franchement la question, en disant : « Aujourd'hui, est-ce que vous allez partir dans cette aventure avec eux ? ». Personne m'a dit oui. Tout le monde m'a dit, aujourd'hui, comme nous avons encore rien fait à ce jour par rapport aux études de nos STEP, on trouve très intéressant de travailler ensemble et d'avoir une étude globale, et de savoir où on va. ». Mais ça sera utile pour leur STEP à eux, comme nous l'avions fait aussi en 2012. Donc c'est pour ça que je pense qu'on est dans deux temps différents et que nous, nous avons dû faire ces choix et prendre ces décisions et malheureusement c'est comme ça. CIMO, on a été très clair avec eux, comme on était dos au mur et que la décision a été faite sur leur offre qui était ferme. Donc aujourd'hui nous on se base sur ce qui nous a été proposé et non pas sur des éventuels chiffres, sachant que ces coûts, on a pu le voir sur notre STEP. ils ont fait que d'augmenter. Nous avons donc pris la décision de la sécurité du côté financier, sachant qu'on a quand même la volonté comme on vous l'avait déjà dit au dernier plénum, de vouloir traiter aussi les micro-polluants. Après pour la question de cette taxe de CHF 9.-, c'est une aberration totale si dans 3-4 ans on décide de mettre une station de micro-polluants et qu'on décide de les traiter, je trouve illogique de toujours payer cette taxe de CHF 9.-. Mais ça, ce sont des discussions que je veux continuer à avoir parce que je ne trouve pas normal qu'on pénalise de nouveau les communes qui veulent faire bien les choses. Maintenant on verra la suite, mais nous il est clair que nous allons avancer avec cette STEP et nous allons rapidement traiter les eaux du mieux qu'on peut. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il encore d'autres réactions ? Madame Cretton.

**Intervention de Nathalie Cretton:** Je reviens toujours sur ces calculs. J'aimerais bien savoir, je ne sais pas pour quelle raison la commune n'a pas voulu utiliser cet outil qui a été mis à disposition par le canton. Et puis, je reviens quand même sur l'histoire des CHF 9.-. C'est pas inventé ou quoi que ce soit. C'est dans un document, ça s'appelle « Financement des mesures concernant l'élimination des composés traces organiques dans les STEP. » Et ceci se trouve à la page 16 du point 2.5 du document. Donc effectivement, même si on va installer du filtre micro-polluants, les CHF 9.- ils seront toujours là. Alors que si on va à la FuturoStep on aura pas nos CHF 9.- à payer. J'espère vous avoir convaincus mais je pense que ça va être difficile. Merci.

Vote

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Merci Madame Cretton. Je reviens juste sur ce que vous avez dit, vous demandez des chiffres, je vous rappelle juste que nous sommes dans une résolution c'est donc l'avis du Conseil général et le cas échéant qui sera transmis au Conseil municipal et pas dans une autre forme comme par exemple le postulat où on pourrait demander d'autres documents et un autre point à l'ordre du jour avec un rapport et d'autres moyens. Cela étant dit, est-ce qu'il y a encore des personnes qui veulent s'exprimer sur ce thème ? Sinon, nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent la résolution « Reconsidérer l'opportunité de se raccorder à la STEP intercommunale (FuturoSTEP) » sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui la refusent ? Merci. Des abstentions ? Merci. Par 12 oui, 25 non et 3 abstentions, la résolution est refusée.

### 8. Postulats :

**Intervention de Vuille Côme:** Nous passons maintenant au point 8 de l'ordre du jour, soit au développement de deux postulats. Je vous rappelle la procédure concernant les postulats : d'abord je passe la parole au premier signataire pour le développement, ensuite la discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non le postulat à cette occasion, si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal, le postulat est accepté tacitement. Sinon, je clos la discussion. Peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote.

#### 8.1. Aide sociale : Mieux comprendre pour agir avant !

8.1. Postulat PLR par Thomas Birbaum « Aide sociale : Mieux comprendre pour agir avant ! » Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Chers collègues. Ce postulat trouve sa source dans la lecture des comptes 2018 de notre commune et dans les propos de l'exécutif. Je vous le rappelle, on y parlait d'une « explosion des coûts » de l'aide sociale. Face à un tel constat, il y a deux attitudes : l'inaction ou l'action. L'inaction dans le sens où nous nous disons : bon c'est la vie, la facture augmente, contentons-nous de la payer. Ou bien l'action dans le sens où nous allons chercher à décrypter cette facture du social, soit comprendre les raisons de son augmentation pour la commune de Collombey-Muraz, comprendre la situation des ayant-droit et ceux qui seraient à la limite de l'aide sociale. Nous avons volontairement utilisé ce terme étude statistique selon des critères socio-démographiques afin de voir, avec des chiffres, les éléments augmentant le coût de l'aide sociale. Je vais lister quelques exemples, bien entendu non-exhaustifs, auxquels ce postulat pourra répondre, si vous l'acceptez chers collègues. Par exemple : est-ce que sur notre commune nous avons une arrivée massive de personnes seules en provenance d'autres cantons qui demandent l'aide sociale ? Ou est-ce que ce sont des familles ? Est-ce que les bénéficiaires actuels d'aide sociale sur notre commune n'arrivent plus à en sortir ? Ce qui, vu qu'il y a moins de sortants de l'aide sociale et toujours plus d'entrants, fait augmenter la facture finale ? Est-ce qu'il y a un phénomène d'augmentation des working poors sur notre commune, soit des travailleurs ne gagnant pas assez et devant faire appel à l'aide sociale pour compléter leur revenu ? Voici quelques exemples non-

## CONSEIL GENERAL

---

exhaustifs. Le but de ce postulat est de laisser la porte suffisamment ouverte pour que la réponse, qui selon notre règlement, aura la forme d'un rapport avec des propositions, soit exhaustive. Dans ce postulat je demande également que nous listions les catégories à risque pour l'aide sociale. Par exemple des jeunes sans formation professionnelle. Il serait intéressant de savoir combien de jeunes sans formation professionnelle sont établis sur notre commune. Si il y a une augmentation de ce nombre de jeunes, ça nous permettra à nous, conseillers généraux, dans notre modeste rôle, d'en tenir compte dans nos futures décisions. Je pense que cela serait utile pour la connaissance de nous tous ici présents d'avoir, dans la réponse, un bref rappel du fonctionnement de l'aide sociale et de la répartition des charges entre canton et commune. C'est donc dans une démarche pro-active que le PLR demande de réaliser ce postulat, d'étudier cette hausse, ses raisons et les catégories à risque, et nous vous remercions, Cherscollègues, de soutenir ce postulat.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. J'ouvre donc la discussion générale. Oui, Madame Chervaz.

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz pour le PSCG. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Cherscollègues. Nous rejoignons le PLR quant à ces constats. Le groupe PSCG a d'ailleurs relevé lors des comptes une augmentation des coûts liés à l'aide sociale. Cette explosion est aussi remarquée au niveau du canton. Mais nous ne comprenons pas le but de ce postulat. Les difficultés des gens défavorisés se comprennent. Assurances maladie en hausse, familles monoparentales, chômage. La question n'est pas de savoir pourquoi, il y a plus de bénéficiaires, nous ne voulons pas une catégorisation de la population. A quoi cela va servir que tel pourcentage bénéficie de cette aide pour cause de salaire trop élevé ou je ne sais quoi, si ce n'est de stigmatiser les personnes en difficulté. La question je le répète n'est pas de savoir pourquoi, mais de savoir comment aider ces personnes ? Et ces réponses doivent venir du canton. Nous refusons donc ce postulat, car sous réserve de bienveillance, nous le trouvons inutile. Je vous remercie.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Gollut.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Le groupe PDC ne combat pas ce postulat qui est intéressant quant aux statistiques liées au sujet de l'aide sociale. Mais ne nous faisons que peu d'illusions quant à son but de régler les problèmes en amont. Nous sommes toutes et tous ici de futurs éventuels demandeurs... La vie ne réserve pas que de bonnes surprises. De plus, la protection des données et le secret de fonction limitent fortement les recherches concernant les causes de cette aide sociale, donc limitent également la possibilité d'agir avant. Mais qui ne tente rien n'a rien. L'avenir nous dira si oui ou non il est possible d'enrayer ce cycle infernal.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil municipal ? Madame Chervaz, donc le postulat est combattu. Peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le représentant du Conseil municipal. Je passe la parole à Monsieur Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Je voulais juste dire, pour répondre aux propos de Madame Chervaz. En fait, on a parlé du pourquoi et du comment, alors nous on voudrait quand même poser la question, le pourquoi ? Pour ensuite, s'occuper du, comment ? Donc avoir des chiffres sans préjugés, sans parti pris, sans vouloir stigmatiser, c'était pas du tout l'intention de ce

## CONSEIL GENERAL

---

postulat et je persiste à croire que la réponse ne sera en tout cas pas dans ce sens-là, de stigmatiser certaines personnes mais plutôt dans le sens vraiment de comprendre et c'est en comprenant qu'après on peut agir. Parce que si on ne cherche pas à comprendre, si on ne se pose pas la question du pourquoi, on aura des préjugés, on aura la stigmatisation, on dira voilà, ça augmente, c'est la faute de ci, de ça, de ce genre de personnes et je pense en tout cas que la Loi sur les communes et aussi au niveau cantonal avec notre préposé est assez strictement appliquée. Après c'est clair que la commune se renseignera auprès du cercle d'action sociale qui ont eux-mêmes regardé leurs chiffres donc ils font sûrement du monitoring de l'aide sociale, on pourra aussi regarder avec le département de la formation professionnelle, pour ces jeunes-là. C'est vraiment un tout qui concernera les habitants de notre commune, et c'est vraiment dans cette démarche-là de comprendre, que le groupe PLR vous propose ce postulat ce soir. Merci de votre attention.

### Vote

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Est-ce que la municipalité souhaite s'exprimer ? Toujours pas. Donc nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat « Aide sociale : Mieux comprendre pour agir avant ! », sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Par 32 oui, 5 non et 3 abstentions, le postulat est accepté.

### 8.2. Horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz

**Intervention de Vuille Côme:** 8.2. Postulat Parti Socialiste-Centre Gauchepar Madame Delarze « Horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz ». Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

**Intervention de Delarze Madeleine:** Madeleine Delarze pour le Parti Socialiste Centre Gauche. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, Cherscollègues. Je vais tout de suite aller au cœur du sujet de ce postulat assez dense niveau informations. Je rappelle qu'il s'agit d'un postulat issu d'une demande citoyenne et qu'il propose une extension d'horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et d'Illarsaz. Merci Monsieur le Président, Monsieur Monnet, de bien vouloir afficher sur les écrans le plan-horaire proposé en page 3 du postulat. Comme vous le constatez, avec ce plan-horaire proposé, les pendulaires, les étudiants, les apprenants de Muraz et Illarsaz, ont la possibilité de relier la gare d'Aigle CFF, en semaine, dès 06h00 pour pouvoir prendre les trains de 06h18 et 06h54 en partance pour Sion ou toutes les correspondances pour Lausanne entre 06h et 07h. On le sait, les étudiants prennent en général le train de 06h54 direction Sion, d'autres sont intéressés par la ligne de Lausanne ainsi que tous les pendulaires qui prennent ces correspondances matinales. Mais aujourd'hui, il n'est pas possible de prendre tous ces trains, le premier bus arrive à Aigle à 07h06 ! Je pourrais m'arrêter là tant la nécessité d'un tel horaire est déjà claire ! Pourtant, ce plan-horaire est bien plus complet. Une ligne directe, le matin de 06h00 à 09h00 avec une cadence à la demi-heure, un aller-retour direct entre les arrêts desservis de Muraz-Millièrè, Illarsaz et Aigle, trois arrêts principaux. Pas de boucle inutile dans la zone Migros-Aigle mais toutefois un arrêt « Grand Pré » sur demande. Migros ouvre à 08h30. Et le soir c'est identique, une ligne directe de 17h00 à 20h00 avec arrêt « Grand Pré » sur demande. Un service simple, direct, sans perte de temps et qui rejoint une gare CFF qui connecte toutes les régions. Un transport public efficace. La lecture de ce plan-horaire est précis, les chiffres en italique indiquent l'heure des trains Aigle-Sion et la connexion train-bus. Pour Aigle-Lausanne, dès le mois de décembre la ligne CFF sera desservie toutes les 20 minutes. Le soir il y aura plus de trains

## CONSEIL GENERAL

---

dans notre direction, Régio et directs. Les pendulaires, étudiants, apprenants de Muraz et d'Illarsaz n'arrivent pas, même en se déplaçant sur Collombey et Monthey à utiliser de manière optimum les transports publics de notre commune. Trop de changements, trop tard, beaucoup de perte de temps et plus cher au final. Alors la solution c'est prendre la voiture, c'est demander de se faire conduire ou chercher à la gare. À l'heure de la mobilité douce, ce plan horaire est une belle alternative en proposant un moyen de se déplacer, d'un point A au point Z, uniquement en transports publics. C'est un choix qui est offert au citoyen lambda aussi qui veut voyager de cette façon, qui souhaite aller sur Genève ou atteindre l'Italie. C'est également une plus-value en pensant à l'Hôpital Riviera-Chablais. On parle de la grande difficulté de rejoindre ce lieu de soins depuis notre région, cela concerne les visiteurs mais aussi les professionnels de la santé et de tous les services de ce site qui sont d'ailleurs priés de prendre les transports publics.

MobiChablais propose deux niveaux de service. Service normal et service réduit. Le service normal s'arrête à 19h30 et laisse place au service réduit, desserte à la demande. Parce que les gens travaillent plus tard, plus loin aussi, prolonger le service normal jusqu'à 21h00 serait hautement bénéfique. Il faut savoir encore que les horaires TPC/MobiChablais lancés en décembre 2018 sont évolutifs. Les TPC ont déjà fait de multiples modifications sur leurs lignes. Ils réagissent rapidement aux demandes et c'est tout l'espoir fondé sur ce plan-horaire qui a été salué par M. Praz et M. Bourgeois lorsqu'il leur a été présenté, sauf que le politique communal doit appuyer cette demande. Chères et chers collègues, vous êtes parents ou grands-parents, vous avez sans doute conduit vos enfants à la gare et vous le faites encore aujourd'hui ou c'est quelque chose qui va arriver à l'avenir, n'en doutez pas. Ce postulat, son étude, peut véritablement changer la donne. Nous avons été élus par des citoyennes et citoyens de notre commune et nous sommes interpellés par cette demande citoyenne. Ce postulat mérite, de ce fait, toute notre attention. L'horaire proposé n'a pas d'équivalent aujourd'hui. Ce serait vraiment dommage de tuer dans l'œuf un projet qui tient la route. Il faut lui laisser une chance de vivre en acceptant de le déposer sur le bureau de la municipalité. Un postulat est une étude demandée au Conseil municipal et c'est bien ce que je vous demande d'accepter ce soir, une étude concernant un plan-horaire de bus. Merci !

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. J'ouvre donc la discussion générale. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Oui, Monsieur Gollut.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Alors effectivement ce postulat relève un point intéressant, à savoir l'amélioration de la desserte Muraz, Illarsaz, Aigle. Cependant, le groupe PDC demande à son initiatrice de le retirer car irréalisable tel que présenté. Le but de tout horaire est de faire le maximum pour que les petites lignes régionales puissent se greffer sur les grandes lignes et cela ne se fait pas d'un claquement de doigt. Il y a des professionnels pour cela. D'autre part, notre commune dépense déjà près d'un million de francs pour mettre à disposition de nos citoyens un service de bus, complexe il est vrai, mais parce que notre géographie est complexe. De plus, chaque course supplémentaire se calcule en dizaines de milliers de francs. Mais ce service de bus ne peut être parfait du premier coup et ne peut satisfaire tout le monde à la seconde près. La pratique montre qu'il faut près de trois ans pour peaufiner une telle mise en place. Par contre, grâce à l'expérience du terrain, grâce à nos remarques, il va devenir petit à petit plus efficient. A nous de soulever les problèmes et non de les résoudre. Nous ne sommes pas formés pour cela. Aussi, plutôt que de suivre ce postulat, le groupe PDC propose d'inviter les responsables TPC à une prochaine séance de Conseil Général afin que nous leur transmettions nos remarques de vive voix. Ainsi ces derniers pourraient nous répondre en direct et de manière claire sur les implications tant financières que techniques de toute modification. Merci de votre attention.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Une autre prise de parole ? Monsieur Birbaum ?

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc le groupe PLR soutient ce postulat.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. D'autres interventions ? Le Conseil municipal ?

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet Parvex pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal combat ce postulat pour les raisons suivantes : il semble très peu cohérent et donne surtout l'impression d'être un assemblage pêle-mêle de tous les « on dit » négatifs sur le MobiChablais. La mise en place d'un horaire n'est pas chose aisée, contrairement à ce que ? s'en prépare le postulat. Les demandes contenues dans ce postulat ont en effet été soumises aux TPC, qui ont découvert cette demande, contrairement à ce qui a été dit et en particulier à Hugues Romain, responsable de la planification des horaires. Les TPC ont ainsi pris position sur le fond avec les réponses suivantes : MobiChablais a été voulu comme un réseau urbain qui doit tenir compte et prendre en charge une mobilité interne à l'agglomération et non pas uniquement ou spécifiquement des demandes de pendulaires pour un trajet unique et direct comme par exemple l'accès aux gares CFF. Il conclut et précise également que les correspondances vers Sion ont été prévues dès le départ via Monthey par la ligne 104 et non via Aigle. Il dit également qu'assurer la correspondance via Aigle en direction de Sion, outre ces conséquences financières, desservirait uniquement Illarsaz alors que la ligne 104, en plus de relier la gare CFF, dessert en même temps Collombey-le-Grand, le Corbier et le quartier des Aunaires, qui représentent un bassin de population nettement plus important. Finalement, la liaison avec la gare d'Aigle via la ligne 102 permet déjà une liaison rapide, une fois par heure, avec de très bonnes correspondances. Les TPC proposent en outre que l'opportunité de passer à une cadence semi-horaire, soit étudiée lorsqu'il y aura plus de recul sur la fréquentation de la ligne existante. Et encore une dernière information sur une réunion qui a eu lieu du Copil MobiChablais, qui s'est prononcée en faveur d'introduire une course supplémentaire pour le bus 102, qui est surchargé le matin et qui permettrait une correspondance à 07h36 vers Lausanne. Merci pour votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Nous sommes toujours dans la discussion générale. Y a-t-il encore des prises de parole ? Madame Delarze vous voulez vous exprimer ?

**Intervention de Delarze Madeleine:** Oui, Monsieur le Président. Alors j'entends bien ce que vous avez dit, je suis étonnée pour Messieurs Praz et Bourgeois : ce n'est pas moi qui ai contacté ces gens, je répète que c'est une demande citoyenne. Vous dites qu'il y a ces horaires sur Muraz, enfin à partir de Collombey, mais pour les usagers de Muraz et d'Illarsaz c'est simplement pas possible d'aller directement au point qu'ils veulent, que ce soit à la Gare d'Aigle, dans les horaires qui sont appréciés, qui sont demandés. On arrive de toute façon pas aux horaires avant 07h00 sur Aigle. C'est uniquement avec la voiture que nous pouvons nous y rendre. Donc, je reste sur mes positions, je demande que ce postulat soit voté. C'est une étude, ce serait vraiment dommage de ne pas l'essayer, de ne pas l'approfondir. Alors je demande de voter. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y'a-t-il encore des prises de parole dans la discussion générale ? Une réaction ? Oui, bien sûr.

# CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet Parvex pour le Conseil municipal. Juste une précision. C'est faux de dire que les premiers bus qui desservent Muraz à Aigle, il n'y a pas de bus avant 07h00. Il y a un service à la demande depuis 04h25 le matin.

## Vote

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Au niveau de la discussion générale, il n'y a plus de demande de parole. Je la clos. Peuvent encore s'exprimer la première signataire. Souhaite-elle encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil municipal ? Ce n'est plus le cas non plus. Très bien, le postulat étant combattu, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat « Horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz » sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ? Merci. Par 16 oui, 15 non, et 9 abstentions, le postulat est accepté. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour à savoir les « Informations du Conseil municipal » et je passe la parole au Conseil municipal.

## 9. Informations du Conseil municipal

**Intervention de Buttet Yannick:** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une information sur le bilan de mi-législature qui a eu lieu le 11 septembre dernier au centre scolaire des Perraires, où ça a permis, comme à notre habitude, depuis déjà 2 législatures, de présenter la situation par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés sur les 4 ans. On a pu voir que bon nombre d'objectifs sont d'ores et déjà atteints et qu'il faut maintenant mettre les bouchées doubles sur d'autres objectifs que nous voulons encore atteindre jusqu'à la fin de la législature. On a bon espoir pour atteindre tous les objectifs que nous nous étions fixés. La semaine prochaine, à cette même place, ici à 19h30 aura lieu une séance d'information sur le projet Eurotube. Il s'agit d'une séance d'information qui est pilotée par le projet Eurotube dans le cadre de la nouvelle procédure lors de changements de zone, où il y a la nécessité d'effectuer une information à la population. Une simple publication en Bulletin Officiel et une mise à disposition du projet à l'administration communale sont suffisants pour remplir cette obligation, mais le projet en collaboration avec le Canton, a souhaité effectuer une présentation publique à laquelle vous êtes toutes et tous bienvenus à 19h30 lundi prochain, ici à la salle Multiactivités. Je passe la parole à Olivier Turin pour d'autres informations.

**Intervention d'Olivier Turin:** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Cherscollègues. Quelques informations sur les écoles tout d'abord, en début d'année scolaire, 1'238 élèves ont débuté l'année, contre 1'205 l'an passé. Nous avons 2 ouvertures de classes, une ouverture de classe dans les 1-8H et une ouverture de classe au CO. La rentrée s'est globalement bien passée, moyennant quelques couacs, notamment en lien avec le bus qui ont été rapidement réglés grâce à l'excellente collaboration que nous avons avec MobiChablais. En parallèle, l'ouverture de l'UAPE du Corbier et de Muraz, a été réalisée à l'entière satisfaction des utilisateurs, des parents et du personnel des structures jeunesse.

Concernant les frais de scolarité, pour rappel en raison de l'arrêté fédéral, la direction des écoles a pris en charge l'achat du matériel utile à chaque degré scolaire, tout en maintenant, vous vous en souvenez, les

## CONSEIL GENERAL

---

chèques-familles. BO-papier, notre fournisseur actuel et aussi notre fournisseur passé, s'est aligné sur les prix les plus bas du marché et nous a permis, grâce à sa collaboration, grâce à son aspect réactif et grâce à l'écoute des demandes particulières, de nous livrer en temps voulu. Pour le début de l'année scolaire, c'était quasiment réglé, on a eu très très peu de problématiques. Il faut souligner le grand travail réalisé par la Direction des écoles et le secrétariat tout au long de l'été, qui nous ont permis, grâce à leur engagement, de ne pas recourir à l'engagement de personnel auxiliaire, contrairement à d'autres écoles et donc sans coûts supplémentaires.

Concernant le bilan financier, il faudra patienter jusqu'en avril prochain, pour que nous voyons l'état des finances et puis surtout jusqu'en fin d'année civile pour voir si nous parvenons à équilibrer ces comptes. En tout cas, nous y œuvrons continuellement. Je vous remercie.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Une information sur la Cité de l'énergie, donc comme vous avez pu le voir, la commune de Collombey-Muraz a obtenu sa re-certification pour le label « Cité de l'énergie » mais surtout, le Conseil municipal s'est fixé des objectifs ambitieux, d'atteindre pour la prochaine fois le label GOLD et ainsi espérer rejoindre les quelques communes du Valais qui ont déjà ce label. C'est-à-dire jusqu'à maintenant : la commune de Martigny, Saxon et la commune de Sierre qui vient tout juste d'obtenir ce label GOLD. Alors qu'est-ce que cela signifie ? C'est pour vous montrer quelques détails concernant le processus pour la re-certification et tout le travail que ça a impliqué. Je tiens ici à remercier tous les services communaux et en particulier le service technique et le service de l'administration qui ont été mis à partie pour cette re-certification. L'étape de re-certification a commencé déjà en septembre 2018 avec un état des lieux de toutes les mesures qui ont été prises dans les différents catalogues thématiques de la Cité de l'énergie, qui a permis de réactualiser le programme de politique énergétique communal et surtout, d'élaborer un nouveau plan d'action des mesures à mettre en place ou qui sont en cours pour les 4 prochaines années de 2019 à 2022. Ceci a débouché sur l'audit qui a eu lieu en avril 2019, auprès des auditeurs « Cité de l'énergie » et finalement cette certification pour le renouvellement du label « Cité de l'énergie ». Alors qu'est-ce que cela implique ? Donc 6 domaines de « Cité de l'énergie » pour vous donner un petit aperçu. Où il y a eu ce ré-audit à travers ces 6 domaines qui concernent :

- Le développement territorial, avec en particulier la politique énergétique territoriale, les énergies renouvelables telles que le solaire, le PAC ou le chauffage à distance.
- Un domaine sur les installations et bâtiments communaux où il y a des mesures en cours concernant l'optimisation énergétique des bâtiments communaux, le potentiel solaire ainsi que la rénovation de l'éclairage public.
- Un domaine au niveau de l'approvisionnement et des pollutions avec la gestion des ressources et des déchets, le Thermoréseau et comme il était mentionné tout à l'heure, également des mesures en ce qui concerne la STEP qui avait été intégrée dans ces plans d'action avec la rénovation de notre STEP pour une STEP efficiente au niveau énergétique avec la possibilité de mettre aussi des panneaux solaires sur la future installation et également la production de biogaz.
- Et un dernier domaine important : il s'agit de la mobilité. Avec dans nos mesures des qualifications de la mobilité durable et de la mise en place du bus d'agglomération.
- Egalement 2 autres thématiques qui concernent plus la communication et l'organisation interne.

On voit ici la progression assez impressionnante qui a été faite depuis 2009 où un premier état des lieux avait été fait, où on arrivait seulement à 40% du potentiel des mesures que l'on pouvait mettre en place. Et avec la première certification du label avec 63% des mesures du potentiel mises en place. Et on arrive aujourd'hui avec la re-certification à 70% de notre potentiel d'actions à prendre. Si on peut mettre en

## CONSEIL GENERAL

---

place toutes ou une partie des mesures du plan d'action 2019 à 2022, on pourrait même arriver à un potentiel de 88%. Pour atteindre le label GOLD (objectif qui a été fixé), il faut tenir un potentiel de 75%.

Quelques mots encore sur le plan d'action 2019-2022, c'est de continuer sur les axes qui ont été définis dans la politique énergétique territoriale, qui concerne l'efficacité énergétique avec la continuation de l'optimisation énergétique des bâtiments communaux, la poursuite de l'assainissement de l'éclairage public, avec l'installation de LED et aussi l'introduction de critères énergétiques dans la révision actuelle du RCCZ et du plan de zones. L'axe au niveau de l'énergie renouvelable, avec de nouveau des actions sur le potentiel solaire et l'extension du chauffage à distance. Enfin, en ce qui concerne la mobilité, poursuivre le développement d'une mobilité durable, aussi bien au niveau de la mobilité douce que des transports publics.

**Intervention de Turin Alexis:** Alexis Turin, conseiller municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, Chers collègues. Deux points. Le premier n'est pas encore affiché mais ça concerne la révision du plan de zones, pour vous dire que bien sûr on poursuit dans ce processus. Aura lieu ce vendredi le deuxième atelier des études test toute la matinée. Sinon, pour revenir au plan de quartier de Collombey, vous savez qu'il y a eu un référendum, qu'il a abouti. La Municipalité vous propose donc une séance d'information ouverte à toute la population le mercredi 6 novembre 2019 à 19h00. Et le 1er décembre 2019 a lieu la votation populaire. Merci pour votre attention.

**Intervention de Vuille Côte:** Y'a-t-il encore des informations ? Ce n'est pas le cas. Nous arrivons donc au point 10 de l'ordre du jour : les questions. Je passe tout d'abord la parole au Conseil municipal, s'il y avait des questions en attente de réponse.

### 10. Questions

**Intervention de Buttet Yannick:** Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs. Il y a un détail que je devais donner à Madame Olloz-Burdet. Elle le verra dans le procès-verbal comme elle est absente ce soir. C'était le détail du compte 620.501.00, je n'avais pas le détail sous la main lors du travail sur les comptes. Donc le montant se répartit comme suit en 2018 :

- CHF 51'377.05, globalement pour tout ce qui est signalisation et marquage des places de parc ;
- CHF 29'508.40, pour les routes et chemins piétons, ça englobe à chaque fois les travaux d'électricité, de génie civil, de peinture, d'ingénieurs, etc. ;
- En ce qui concerne les trottoirs, en particulier dans la Z.I. des Plavaux, Propèses et les Rosses, CHF 6'795.95 ;
- Et enfin, un gros montant de CHF 61'709.55 pour tout ce qui est emplacements avec correctif des aménagements. Soit pistes cyclables et piétonnes à Illarsaz, le correctif de l'éclairage public St-Didier, la réfection des eaux claires à la route des Brèches suite à une inondation et la réfection de l'alimentation de l'éclairage public au chemin d'Arbignon.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci. Je passe donc maintenant la parole à l'assemblée pour les questions. Monsieur Gex-Fabry.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour l'UDC. J'ai une question concernant le projet de serres qu'il y a sur notre commune, on sait que les initiants devaient mettre à l'enquête le projet, que le Conseil général était censé travailler dessus pour pouvoir rendre un rapport cet automne. Mais ce n'est pas le cas. Qu'en est-il ?

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Je passe la parole au Conseil municipal.

**Intervention de Buttet Yannick:** Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je rappelle que c'est un projet privé, dans lequel la commune n'est pas impliquée, si ce n'est en termes de ses compétences comme autorité communale, donc ce projet suit son cours, mais ce sont bien les initiants qui maintiennent ou qui choisissent le rythme. Aujourd'hui la première publication a eu lieu pour un éventuel changement de zone pour respecter la procédure telle que je l'ai décrite tout à l'heure par exemple pour Eurotube. Les initiants ont reçu les commentaires qui ont été faits durant cette procédure. La balle est dans leur camp pour effectuer dès maintenant une mise à l'enquête concernant le changement de zone.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. D'autres questions ? Il n'y a pas d'intervention, donc j'ouvre le point 11 : les divers. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Oui, Madame Morisod.

### 11. Divers

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour les Verts. Nous demandons que toutes les présentations soient systématiquement envoyées aux Conseillères et Conseillers généraux, par mail ou mises sur l'extranet. Merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Donc tout ce qui a été affiché ce soir ? C'est cela que vous voulez dire ?

**Intervention de Morisod Carole:** Oui, et pour toutes les autres séances également. Ça n'a pas toujours été le cas, on n'a pas toujours pu avoir les documents assez rapidement. Donc ce serait bien de les mettre systématiquement le lendemain du Conseil général. Ce serait plus pratique. Ou autrement, on doit prendre des notes ou faire des photos et c'est un peu plus compliqué d'être à même d'écouter si on est concentré sur autre chose. Est-ce possible ?

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous remercie de cette demande, qu'on traitera au Bureau la prochaine fois. Qu'on organise cela d'entente avec le Conseil municipal dans le cadre de publications sur la page internet qui nous est consacrée.

**Intervention de Vuille Côme:** D'autres divers ? Si ce n'est pas le cas je vous remercie tous pour votre travail. Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu dans cette même salle le lundi 16 décembre 2019. Je remercie les chefs de groupe de venir au Bureau. Je vous souhaite une bonne soirée à tous. Je clos la séance plénière du Conseil général.